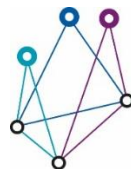




UNION EUROPÉENNE



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



RECHERCHE
FORMATION
INNOVATION) en Pays
de la Loire

Appel à candidatures

AAC LUMOMAT- *International*

Année 2017

Préambule

Dans le cadre de son Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire souhaite accompagner les thématiques fortes de son territoire en favorisant des démarches intégrées Recherche – Formation – Innovation (R-F-I). L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie collective sur une thématique, après avoir identifié les plus-values possibles sur chacune des pointes du triangle R-F-I et à leurs interfaces, ainsi que leur traduction en termes de visibilité et d'attractivité du territoire.

La démarche intégrée LUMOMAT a été consolidée en 2013, et en particulier son positionnement sur les « matériaux moléculaires pour l'électronique et la photonique organiques », en proposant de couvrir la chaîne complète de la molécule au composant.

Le projet LUMOMAT, fédérateur et interdisciplinaire, s'inscrit sur les trois grands sites universitaires ligériens. Au sein de chacune des trois universités (Nantes, Angers, Le Mans), un laboratoire est impliqué dans le pilotage du projet : le CEISAM-UMR 6230 (Nantes), MOLTECH Anjou-UMR 6200 (Angers), l'IMMM - UMR 6283 (Le Mans), qui ont été rejoints par des équipes de l'IMN-UMR 6502 (Nantes), du GEPEA-UMR 6144 (Nantes) du CRCNA-INSERM (Nantes), et du LPhiA-EA 4464 (Angers). Ce réseau n'a cessé de s'étendre depuis sa création et ce sont aujourd'hui plus de 150 chercheurs (pour 80 ETP) qui sont impliqués en région sur le périmètre du projet LUMOMAT.

Le RFI « LUMOMAT » ambitionne de devenir au terme des 5 années, un Centre d'excellence international en électronique et photonique organiques. Il a vocation à rayonner à l'international à travers un réseau étoffé de partenaires académiques et industriels de premier plan. Les orientations stratégiques s'organisent sur les trois pointes du triangle : une stratégie de recherche orientée vers l'excellence, une stratégie de valorisation et d'innovation au service du tissu socio-économique régional, et une stratégie de formation pour alimenter la recherche publique et les entreprises régionales avec des acteurs ayant acquis une solide culture scientifique dans le domaine des matériaux organiques pour l'électronique et la photonique.

C'est dans ce contexte, que LUMOMAT lance la troisième édition de son appel à candidatures intitulé « LUMOMAT-International ». Cet AAC constitue un outil incitatif du développement international de LUMOMAT, avec un effet levier attendu pour la mise en place de projets internationaux sur les contours thématiques de LUMOMAT.

LUMOMAT-International permettra en 2017 le financement de deux contrats post-doctoraux (un an de salaire et environnement associé à hauteur de 10 k€).

NB : LUMOMAT-International ne se substitue pas mais vient en complément de l'AAP Interne LUMOMAT, défini sur des bases différentes et dont la quatrième édition a été lancée en février 2017.

Le présent document définit les objectifs et les modalités de l'appel à projets LUMOMAT-International.

I. Cadre RFI LUMOMAT

1. Objectifs de l'appel à candidatures

LUMOMAT-*International* vise au développement international de LUMOMAT avec pour objectif la mise en place de projets collaboratifs sur les contours thématiques de LUMOMAT.

Le RFI LUMOMAT a la volonté de soutenir des projets de **recherche à dominante fondamentale**, ayant pour objectif premier la production de nouvelles connaissances scientifiques.

Le soutien doit permettre d'envisager au terme du projet :

- le renforcement des contacts avec un laboratoire étranger identifié devant se concrétiser par un dépôt conjoint en réponse à un AAP sur projet international. (*à cet égard, le post-doctorat LUMOMAT-International peut par exemple s'inscrire dans une stratégie de réciprocité (opération miroir avec le laboratoire partenaire)*).

Important : Au moment du dépôt du projet, le candidat devra être connu.

Un lien doit exister avec le laboratoire partenaire. Le soutien du laboratoire partenaire doit être formalisé par exemple par une lettre du directeur et/ou responsable précisant en quoi ce post-doctorat est de nature à conforter la collaboration entre les deux laboratoires et à permettre le développement de projets communs par le biais de réponses à AAP internationaux.

Il est possible de recruter un candidat qui n'est pas issu d'un des huit laboratoires partenaires (*voir point V. du présent document*) s'il est prévu dans le cadre du projet que le candidat effectue un/des séjour/s dans un des 8 laboratoires partenaires et soit co-encadré par un membre de ce laboratoire. Le porteur de projet doit démontrer un lien fort existant ou à construire entre le RFI et le laboratoire de la stratégie internationale.

2. Qui peut postuler à cet appel à candidatures?

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des équipes de recherche des Pays de la Loire partenaires du projet LUMOMAT au sein des sept laboratoires. Le projet doit **être porté par un(e) enseignant-chercheur ou chercheur basé en Pays de la Loire** et rattaché à un des laboratoires mentionnés ci-dessus.

Le RFI LUMOMAT s'appuie sur trois axes de recherche qui couvrent la chaîne complète de la molécule au composant et il relève du champ disciplinaire des matériaux organiques pour l'électronique et la photonique :

1. **photovoltaïque 3^{ème} génération, combustibles solaires et diodes organiques (OLEDs),**
2. **capteurs et sondes moléculaires pour la santé et l'environnement,**
3. **nanosystèmes structurés pour le transport et le stockage optique de l'information.**

Les projets soumis dans le cadre de cet appel d'offre devront absolument s'inscrire dans le périmètre scientifique d'un des axes mentionnés ci-dessus.

Le projet soumis doit impliquer fortement des chercheurs et enseignants chercheurs permanents et recevoir l'aval du directeur du laboratoire.

Remarque : Le RFI LUMOMAT pourra éventuellement contribuer au programme de cofinancement « Attractivité Postdoctorale » de l'Université Bretagne Loire (si le calendrier de ce dernier AAP le permet ; en cours d'élaboration). Les porteurs souhaitant bénéficier de ce cofinancement devront déposer un dossier :

- auprès du RFI LUMOMAT via l'AAP international pour le financement d'un post-doctorant
- auprès de l'UBL dans le cadre du programme de cofinancement « Attractivité Postdoctorale » (en cours d'élaboration).

Dans ce contexte, la durée totale maximale du post-doctorat sera donc de 18 mois, cofinancé UBL (1/3) et LUMOMAT (2/3). Le programme scientifique déposé devra être en adéquation avec la durée de financement demandée.

3. Critères de sélection

Les dossiers qui seront soumis au comité opérationnel LUMOMAT seront examinés au regard des critères suivants :

Critères d'admissibilité:

- La thématique du projet (en adéquation avec les domaines scientifiques LUMOMAT),
- L'adéquation du projet avec les objectifs du présent appel à candidatures (*objectif de renforcement du partenariat international avec un laboratoire étranger visant à renforcer la stratégie internationale du RFI LUMOMAT*).
- le visa du directeur du laboratoire d'accueil

Critères de sélection :

- L'excellence scientifique du projet
- Le potentiel du laboratoire étranger à devenir partenaire LUMOMAT à terme (co-dépôt de projets internationaux), le CV du candidat post-doctorant

II. Procédure de sélection et calendrier

La procédure de sélection se déroulera en une seule étape pour le déposant :

Le projet complet doit être rédigé à partir de la trame figurant en annexe, en veillant à ce que toutes les rubriques soient bien renseignées, et adressé au comité opérationnel LUMOMAT **en version électronique**, à l'adresse suivante : **noemie.barbot@univ-angers.fr** avant le **vendredi 17 mars 2017 à 12 heures**. **Une version papier faisant apparaître les signatures originales devra suivre dans un délai de 3 semaines.**

Afin de faciliter l'envoi du dossier aux experts externes, le projet devra être adressé en un seul fichier de format PDF d'une taille maximale de 3 Mo. Le projet sera déposé par le porteur du projet et sera accompagné d'un avis du directeur du laboratoire porteur.

1- La pertinence du projet par rapport aux attendus de l'AAC LUMOMAT-*International* ainsi que la qualité du CV du candidat seront examinés par le Comité opérationnel de LUMOMAT.

2- Expertise scientifique : le projet scientifique sera soumis pour expertise à au moins deux experts extérieurs au RFI (rédaction en anglais impérative). Chaque porteur de projet devra fournir une liste complète de ses collaborateurs extérieurs en cours ou passés (5 dernières années).

3- Décision finale : sur la base de l'analyse de pertinence du projet par rapport aux attendus en termes de développement international de LUMOMAT et des rapports des experts, le Conseil scientifique international LUMOMAT sélectionnera le projet retenu dans le courant du mois de mai 2017. Les porteurs des projets seront avisés aussitôt de la décision finale afin d'en informer le candidat présenté au plus vite.

4- Attribution de la subvention : Les contrats postdoctoraux devront commencer au 1er septembre 2017 au plus tôt et avant le 31 décembre 2017 au plus tard.

III. Modalités du soutien par LUMOMAT

1. Dimensionnement des projets

Les projets devront avoir une durée de 1 an.

Deux allocations postdoctorales sont ouvertes à candidature. Les projets retenus bénéficieront en outre d'un accompagnement plafonné à 10 000 € destiné à couvrir les frais de fonctionnement associés au projet.

Ces dépenses devront faire l'objet d'une justification au terme du projet.

2. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure).

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- les consommables et le petit matériel,
- les frais de missions, de déplacements, de congrès, de séjour dans un laboratoire extérieur,
- les frais d'études, d'analyses, de prestations de services réalisées par des entités extérieures à l'organisme, donnant lieu à facturation,
- les dépenses liées aux actions de valorisation et d'animation,
- la rémunération de stagiaires de Master.

3. Gestion administrative et financière

Le financement apporté par le RFI LUMOMAT sera affecté à un seul et unique bénéficiaire : l'établissement chargé de la coordination scientifique et de la gestion administrative et financière du projet.

4. Allocation de recherche

L'appel à candidatures concerne deux allocations postdoctorales de 50 000 € pour 12 mois. Le post-doctorant devra avoir commencé dès l'année de dépôt de la candidature, sous peine d'annulation des subventions correspondantes.

IV. Suivi, évaluation, communication

Chaque projet devra comporter un résumé « grand public » qui pourra être diffusé sur le site du RFI LUMOMAT si le projet est retenu.

Un rapport final (4 à 8 pages) accompagné du visa du directeur du laboratoire sera rédigé au terme du contrat. Outre les résultats scientifiques, il précisera conformément aux attendus de l'AAC, les démarches entreprises en termes de mise en place de projets internationaux. Ce rapport sera accompagné des pièces justificatives de dépenses et sera transmis au chef de projet (noemie.barbot@univ-angers.fr) LUMOMAT dès la fin du projet.

Le projet soutenu pourra faire l'objet d'une présentation dans le cadre de manifestations organisées par LUMOMAT.

Les termes ci-dessous extraits de la convention de financement (décembre 2013, article 4) devront être respectés :

- le responsable du projet bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région via le RFI LUMOMAT sur l'ensemble des documents et publications scientifiques (articles, présentations orales, thèse, posters, ouvrages...), notamment en faisant figurer les logos correspondants ou en les citant explicitement.
- l'équipe de direction de LUMOMAT et la Région devront être informées par le bénéficiaire de toute initiative médiatique ayant trait à l'objet de la subvention versée. Cette obligation d'information prendra le cas échéant la forme d'un courrier officiel adressé dans un délai raisonnable au Président du Conseil Régional l'invitant à participer aux opérations médiatiques initiées par le bénéficiaire.

V. Liste des partenaires stratégiques du RFI LUMOMAT

Afin de tisser un réseau collaboratif fort, LUMOMAT a sélectionné une liste fermée de laboratoires partenaires avec lesquels des liens forts existent déjà et susceptibles de co-déposer des projets avec des acteurs de LUMOMAT :

- **Université de Nottingham (GB)**, Prof. David Amabilino
- **Université de Uppsala (Suède)**, Prof. Leif Hammarström
- **Université Complutense de Madrid (E)**, Profs Nazario Martín et Luis Sánchez
- **Université de Strathclyde (Glasgow, Sco)**, Prof. Peter Skabara
- **Université Technologique de Wroclaw (Pol)**, Prof. Jarosław Myśliwiec
- **Université de Pise (It)**, Prof. B. Mennucci
- **Leibniz Institute of Photonic technology, Jena (All)**, Prof. Wolfgang Fritzsche
- **Université de Bari (It)**, Prof. Gianluca Farinola